

Règlement du concours « Les folles inventions de Gaston »

Il faut être un jeune d'âge primaire (6 à 12 ans) et résider dans la grande région de Québec.

Il faut réaliser une folle invention de Gaston. Cela peut être une reproduction de l'une de ses inventions loufoques ou encore une création originale qu'il aurait pu réaliser en 2017...

Il est possible de participer avec ta classe et de réaliser une maquette commune en inscrivant sur le coupon de participation les coordonnées de ton professeur et de ton école.

Quelques précisions relatives à la maquette :

La maquette de ta folle invention doit avoir une dimension raisonnable, c'est-à-dire que l'on doit être en mesure de la transporter facilement par un mode de transport conventionnel (voiture, autobus, etc.).

Remplir le coupon de participation, joindre une photo de ta maquette et envoyer ta candidature par courriel à l'adresse lagaffe60ans@gmail.com.

Date et heure limites de participation au concours :
20 mai 2017, 17h00.

Les prix offerts sont :

Grand prix : Une collection complète des bandes dessinées de Gaston Lagaffe d'une valeur de 500\$.

Prix du public : Une figurine Gaston Lagaffe d'une valeur de 80\$.

Prix de présence : 2 BD *Le génie de Lagaffe* d'une valeur de 17,95\$ chacune.

Le dévoilement des gagnants se fera le 10 juin entre 13h30 et 16h00, lors d'une grande fête organisée au Musée de la civilisation (MCQ) pour les 60 ans de Gaston. Des ateliers, des conférences autour du personnage de Gaston, ainsi qu'une exposition des maquettes réalisées dans le cadre du concours seront au programme de cette journée.

Musée de la civilisation (MCQ) : 85, rue Dalhousie, Québec (Québec) G1K 8R2

Les participants seront invités à déposer au MCQ leur maquette le 10 juin avant l'événement entre 13h00 et 13h30.

Si le ou les gagnants ne sont pas sur place le jour du dévoilement des résultats au MCQ, ils seront avisés par téléphone ou par courriel et pourront réclamer leur prix au bureau de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Québec (43, rue de Buade, bureau 520, Québec, (Québec), G1R 4A2, dans les 10 jours suivants l'événement.

L'attribution du grand prix se fera par un tirage au sort parmi tous les coupons de participation.

Le prix du public sera attribué par vote du public. Ce dernier sera invité à voter pour la plus belle maquette de l'exposition. L'attribution des prix de présence se fera par tirage au sort. Les personnes présentes au Musée de la civilisation le 10 juin se verront remettre un coupon à leur arrivée.

Selon les règles sur les concours publicitaires de la Régie des alcools et des jeux, la personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son mandataire ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les prix du concours devront être acceptés par les gagnants tels qu'offerts par les partenaires du concours. Si les maquettes ne sont pas réclamées après l'événement du 10 juin à 16h00, celles-ci demeureront la propriété de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Québec et ne seront pas retournées aux participants.